



CAP AGENT DE SÉCURITÉ

L'agent de sécurité assure la sécurité des personnes, des biens et la sécurité incendie. Il accueille, informe à l'oral et à l'écrit, dialogue pour faire respecter les règles et les consignes, et veille au bon fonctionnement des matériels et dispositifs de sécurité.

Le Métier

Le titulaire du CAP Agent de Sécurité assure la protection des personnes, des biens et des environnements.

Ses missions incluent la surveillance, le contrôle d'accès, la prévention des risques, la gestion des alarmes, l'intervention en cas d'incident, l'assistance aux personnes et la lutte contre les incendies.

Poursuite d'études

- Bac pro Métiers de la Sécurité
- Brevet Professionnel Agent Technique de prévention et de sécurité
- MC sûreté des espaces ouverts au public
- MC Sécurité Civile et d'Entreprise
- Formations complémentaires (Agent cynophile, transport de fonds,...)



**12 semaines de
stage**

**Possibilité
d'apprentissage**





LP AMIRAL LACAZE

Domaines étudiés

- Accueil des personnes et contrôle des accès
- Respect des différentes réglementations et informations du public
- Surveillance, patrouilles et rondes de sécurité
- Secours aux personnes
- Informations et rapports d'événements ou d'activités. (manuscrits et informatiques) etc.




Débouchés et évolutions

- Agent de sécurité
- Agent de sécurité incendie

Le CAP Agent de Sécurité permet d'accéder à des postes tels qu'agent de sécurité en entreprise, opérateur de télésurveillance, agent de sécurité incendie, ou encore maître-chien. Avec de l'expérience, il est possible d'évoluer vers des fonctions de chef d'équipe ou de responsable de site.



Contact

-  0262 28 37 75
-  ce.974079c@ac-reunion.fr
-  <https://etab.ac-reunion.fr/lyc-amiral-lacaze/>



SCAN ME



SCAN ME

